

## **RÉUNION DU CONSEIL 7 MARS 2022**

Lundi, le 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Géraldine Catherine Plante-Desbiens, conseillère;  
Mme Jécika Mongrain, conseillère;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Inspection de la bâtisse sise au 371 de la rue de l'Église, Édifice Flore-Irène-Gagnon - Attribution d'un mandat pour des services professionnels
    - b) Dépôt d'un avis de motion - Code d'éthique et de la déontologie des employés municipaux
    - c) Dépôt d'un projet de règlement - Code d'éthique et de la déontologie des employés municipaux
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 6.6. LOISIR ET CULTURE
  - 6.7. AUTRES
    - a) Mois de l'arbre et des forêts 2022, distribution à la population
    - b) Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2022

c) Les Élus municipaux Québécois solidaires du peuple  
Ukrainien

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Compte-rendu des dossiers

6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de  
la MRC des Chenaux

6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

6.12. Période de questions diverses

6.13. Clôture de la séance

**2022-03-33**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jécika Mongrain et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2022-03-34**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 février 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2022.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2022-03-35**

**5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque des déboursés du mois de février, portant le numéro 11755, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3096 à 3107 inclusivement, pour une somme globale de 33 052.11 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11756 à 11784 inclusivement et totalisant la somme de 47 745.89 \$. Les salaires au montant de 15 260.19 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-03-36**

**6.1.a) INSPECTION DE LA BÂTISSSE SISE AU 371 DE LA RUE DE L'ÉGLISE, ÉDIFICE FLORE-IRÈNE-GAGNON - ATTRIBUTION D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que les Élus municipaux désirent connaître l'état général de la bâtisse située au 371 de la rue de l'Église, soit l'édifice Flore-Irène-Gagnon;

CONSIDÉRANT qu'ils désirent requérir les services professionnels d'un inspecteur en bâtiments;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

**LES SERVICES INSPEC-THOR, inspecteur en bâtiment certifié**

Maxime Blanchette, inspecteur

2 500 \$ plus taxes, inclut l'inspection de la bâtisse

**INSPEC DE FRANCHEVILLE, inspecteurs de bâtiments**

Alain Proteau, inspecteur

2 750 \$ plus taxes, inclut l'inspection de la bâtisse et estimation sommaire des coûts pour les correctifs

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Géraldine Catherine Plante-Desbiens et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE requérir les services de M. Alain Proteau, inspecteur en bâtiment au sein de la firme Inspec de Francheville, au montant de 2 750 \$, plus taxes, compte tenu que le rapport fourni inclut l'estimation des travaux.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires.

DE prendre cette dépense à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6.1.b) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

B-03-2022

Avis de motion est déposé par la conseillère Line Toupin, que lors d'une prochaine séance, sera adopté un règlement concernant le code d'éthique et de la déontologie des employés municipaux.

**6.1.c) DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - CODE D'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

La conseillère Line Toupin dépose un projet de règlement concernant le code d'éthique et de la déontologie des employés municipaux.

**6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.3 TRANSPORT**

**6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**6.6 LOISIR ET CULTURE**

## 6.7 AUTRES

2022-03-37

### 6.7.a) MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2022, DISTRIBUTION À LA POPULATION

CONSIDÉRANT l'activité annuelle, Mois de l'arbre et des forêts (MAF), mise sur pieds par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain désire bénéficier gratuitement d'environ deux cent cinquante plants d'arbres et qu'elle désire les redistribuer à la population lors d'une activité communautaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer le conseiller Patrice Moore et la conseillère Line Toupin, responsables de la distribution des plants, et ce, gratuitement pour la population de Saint-Prospere-de-Champlain;

DE tenir cette activité le samedi 14 mai 2022, dans la cour de l'hôtel de ville, de 9h30 à 11h30;

D'aviser la population par le biais du journal local;

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à officialiser la demande auprès de l'Association forestière et à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-03-38

### 6.7.b) PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, 17 MAI 2022

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jécika Mongrain et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-03-39

6.7.c) LES ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

**Attendu** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**Attendu** que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**Attendu** qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**Attendu** que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**Attendu** que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**Attendu** que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**Attendu** que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

**Que** la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**Que** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**Que** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**Que** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**Que** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**Que** la copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6.8 CORRESPONDANCES**

**6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

**6.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**6.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**6.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2022-03-40**

**6.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h39.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière